

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3299

9 décembre 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Advantage Premiere Fund Management S.à r.l. | 158336 | CS Promotions S.A. | 158352 |
| Alamos S.A. | 158342 | Delegation Management Corporate Sàrl | 158348 |
| Alisson S.A. | 158343 | Digitaria International S.A. | 158337 |
| AL.VE S.A. | 158342 | Europe Partners Holdings S.à r.l. | 158347 |
| Arloid S.à r.l. | 158336 | Jean-Paul BRISBOIS s.à r.l. | 158337 |
| Arran Investment S.à r.l. | 158348 | J.P.J.2. | 158348 |
| Asia Alternatives Luxembourg S.à r.l. | 158336 | LBPatrimo Lux Sàrl | 158340 |
| BCW GP | 158347 | Luxembourg Investment Company 73 S.à r.l. | 158307 |
| BCW Trading | 158347 | Oil Finance, SA SPF | 158306 |
| BEATS INVESTMENT S.A. Société de gestion de patrimoine familial | 158347 | uCure Pharma S.à r.l. | 158338 |
| BELF 5 Luxembourg | 158343 | uCure S.à r.l. | 158338 |
| Bifund S.A. | 158352 | US Rouge Dragon S.à r.l. | 158343 |
| Borletti Group High S.C.A. | 158346 | Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l. | 158306 |
| Broker Consulting S.A. | 158352 | Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl | 158307 |
| Capula Luxembourg Limited | 158346 | | |

Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.231.775,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.622.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2015

1. Monsieur Peter LOVASZ a démissionné de son mandat de gérante de la catégorie A.

2. Monsieur Philippe S. GROSLIN, administrateur de sociétés, né à Vichy (France), le 28 janvier 1972, demeurant professionnellement à Chalchrain 16, 6351 Oberaegri (Suisse), a été nommé comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} octobre 2015.

3. Monsieur Andrew O'Shea, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 Août 1981, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de la catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 31 juillet 2015.

4. Monsieur Tamas MARK, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 juin 1981, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de la catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 31 juillet 2015.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015168718/23.

(150186168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Oil Finance, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.429.

—
Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 12 février 2015

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission, de son poste d'administrateur de la société MALIBARO SA SPF avec effet au 10 février 2015. Il décide de procéder par cooptation à la nomination, avec effet à cette même date, de la société AMBRYM INVESTMENT SA ayant son siège social à Route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B194.886 et représentée par Madame Marie-Rose HARTMAN domiciliée professionnellement à Bohey 24 L-9647 Doncols.

La présente décision sera confirmée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 11 août 2015

L'Assemblée Générale acte la démission avec effet au 10 février 2015 de la société MALIBARO SA SPF représentée par Mme Marie-Rose HARTMAN de son poste d'administrateur et décide de nommer à sa place la société AMBRYM INVESTMENT SA représentée par Mme Marie-Rose HARTMAN pour une durée de 6 ans avec effet au 10 février 2015. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2020.

Et elle décide de renouveler le mandat des administrateurs Mme Marie-Rose HARTMAN, domiciliée professionnellement à Bohey 24 L-9647 Doncols, et de la société AYAM HOLDING SA, représentée par Madame Isabelle HAMER, domiciliée à Bohey 24 L-9647 Doncols, pour une durée de 6 ans avec effet à ce jour, leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2020.

Elle décide également de renouveler, pour une durée de 6 ans, le mandat de commissaire de la société Fiduciaire Internationale SA ayant son siège social à 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 34.813. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2020 approuvant les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2020.

En outre, le Conseil d'Administration à l'instant réuni décide de renouveler, avec effet à ce jour le mandat d'administrateur-délégué de Mme Marie-Rose HARTMAN, domiciliée professionnellement à Bohey 24 L-9647 Doncols. Le mandat est renouvelé pour une durée de 6 ans prenant fin lors l'Assemblée Générale de 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015169154/31.

(150186578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 514.738.017,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.552.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2015

1. Monsieur Peter LOVASZ a démissionné de son mandat de gérante de la catégorie A avec effet au 31 juillet 2015.

2. Monsieur Philippe S. GROSLIN, administrateur de sociétés, né à Vichy (France), le 28 janvier 1972, demeurant professionnellement à Chalchrain 16, 6351 Oberaegri (Suisse), a été nommé comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weatherford Investment (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015168719/17.

(150186218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Luxembourg Investment Company 73 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.729.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October.

Before us, Maître Jean Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

(i) Partners Group Global Value 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, a société en commandite par action with variable share capital qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risqué) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189.895;

(ii) Partners Group Global Value SICAV, a société anonyme qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Place Dargent, L - 1413 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.171;

(iii) Partners Group Barrier Reef L.P., a limited partnership existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, registered with the Register on Companies of Guernsey under number 1500;

(iv) MMC Private Markets, L.P. Inc., a limited partnership existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, registered with the Register on Companies of Guernsey under number 2143;

(v) Amitim Fund II, L.P. Inc., a limited company existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, registered with the Register on Companies of Guernsey under number 1792;

(vi) P3 New IC Ltd, an incorporated cell existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, registered with the Register on Companies of Guernsey under number 53880;

(vii) WIN Alt IC Limited, a limited company existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, registered with the Register on Companies of Guernsey under number 49756;

(viii) Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., a limited company existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, registered with the Register on Companies of Guernsey under number 1520;

(ix) Partners Group Direct Investments 2012 (USD) ABC, L.P., a limited partnership existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, registered with the Register on Companies of Guernsey under number 1860;

(x) Partners Group Direct Investments 2012 (USD) K, L.P., a limited partnership existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, registered with the Register on Companies of Guernsey under number 1972;

(xi) Partners Group European Small and Mid-Cap Buyout 2011, L.P. Inc., a limited partnership existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, registered with the Register on Companies of Guernsey under number 1427;

(xii) Partners Group Global Value 2014, L.P. Inc., a limited partnership existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, registered with the Register on Companies of Guernsey under number 1919;

(xiii) Vega Invest (Guernsey) Limited, a non-cellular company limited by shares existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, registered with the Register on Companies of Guernsey under number 36210;

(xiv) San Bernardino County Employees Retirement Association, an association existing under the laws of the United States of America, having its registered office at 348, W. Hospitality Lane, étage Third Floor, USA - 92415-0014 San Bernardino;

(xv) Partners Group (Italy) Global Value 2014, a contractual investment fund existing under the laws of Italy, having its registered office at 3, via della Moscova, I - 20121 Milan, registered with the Bank of Italy under number 330100; and

(xvi) SEDCO Partners Group Opportunities Fund, L.P., a limited partnership existing under Scots Law, having its registered office at 50, Lothian Road, GB - EH3 9WJ Edinburgh, registered with the Companies House of Scotland under number SL006629,

here all duly represented by Christophe Nicolay, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Luxembourg Investment Company 73 S.à.r.l., (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 196.729, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1697 on 9 July 2015.

The extraordinary general meeting of shareholders, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to convert the nominal value of the shares from one euro (EUR 1.-) to zero euro one cent (EUR 0.01). In light of the foregoing, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each.

Further to this conversion, Partners Group Global Value 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, aforementioned, shall hold forty-eight thousand one hundred (48,100) shares, Partners Group Global Value SICAV, aforementioned, shall hold eighty-nine thousand three hundred (89,300) shares, Partners Group Barrier Reed L.P., aforementioned, shall hold one hundred and thirty thousand five hundred (130,500) shares, MMC Private Markets, L.P. Inc., aforementioned, shall hold thirty-four thousand three hundred (34,300) shares, Amitim Fund II, L.P. Inc., aforementioned, shall hold twenty-seven thousand five hundred (27,500) shares, P3 New IC Ltd, aforementioned, shall hold thirty-four thousand three hundred (34,300) shares, WIN Alt IC Limited, aforementioned, shall hold one hundred thirty-seven thousand three hundred (137,300) shares, Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., aforementioned, shall hold three hundred and nine thousand one hundred (309,100) shares, Partners Group Direct Investments 2012 (USD) ABC, L.P., aforementioned, shall hold one hundred and ninety-nine thousand two hundred (199,200) shares, Partners Group Direct Investments 2012 (USD) K, L.P., aforementioned, shall hold thirty-four thousand four hundred (34,400) shares, Partners Group European Small and Mid-Cap Buyout 2011, L.P. Inc., aforementioned, shall hold twenty-seven thousand five hundred (27,500) shares, Partners Group Global Value 2014, L.P. Inc., aforementioned, shall hold thirty-four thousand three hundred (34,300) shares, Vega Invest (Guernsey) Limited, aforementioned, shall hold twenty-seven thousand five hundred (27,500) shares, San Bernardino County Employees Retirement Association, aforementioned, shall hold thirty-four thousand three hundred (34,300) shares, Partners Group (Italy) Global Value 2014, aforementioned, shall hold thirteen thousand seven hundred (13,700) shares and SEDCO Partners Group Opportunities Fund, L.P., aforementioned, shall hold sixty-eight thousand seven hundred (68,700) shares.

Pursuant to this conversion of the nominal value, the articles of association shall be amended and Article 5 thereof shall be read as set out in the fifth resolution of the present deed which contains the fully restated and amended articles of association of the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to create ten (10) new classes of shares in the share capital of the Company as follows: the class A shares (the “Class A Shares”), the class B shares (the “Class B Shares”), the class C shares (the “Class C Shares”) the class D shares (the “Class D Shares”), the class E shares (the “Class E Shares”), the class F shares (the “Class F Shares”), the class G shares (the “Class G Shares”) the class H shares (the “Class H Shares”), the class I shares (the “Class I Shares”) and the class J shares (the “Class J Shares”) (the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares are collectively referred to as the “Alphabet Shares”).

The terms applicable to the Alphabet Shares are more specifically set out in the fifth resolution of the present deed which contains the fully restated and amended articles of association of the Company.

Third resolution

In light of the foregoing, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) shares existing shares into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A Shares.

Further to this conversion, Partners Group Global Value 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, aforementioned, shall hold forty-eight thousand one hundred (48,100) Class A Shares, Partners Group Global Value SICAV, aforementioned, shall hold eighty-nine thousand three hundred (89,300) Class A Shares, Partners Group Barrier Reed L.P., aforementioned, shall hold one hundred and thirty thousand five hundred (130,500) Class A Shares, MMC Private Markets, L.P. Inc., aforementioned, shall hold thirty-four thousand three hundred (34,300) Class A Shares, Amitim Fund II, L.P. Inc., aforementioned, shall hold twenty-seven thousand five hundred (27,500) Class A Shares, P3 New IC Ltd, aforementioned, shall hold thirty-four thousand three hundred (34,300) Class A Shares, WIN Alt IC Limited, aforementioned, shall hold one hundred thirty-seven thousand three hundred (137,300) Class A Shares, Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., aforementioned, shall hold three hundred and nine thousand one hundred (309,100) Class A Shares, Partners Group Direct Investments 2012 (USD) ABC, L.P., aforementioned, shall hold one hundred and ninety-nine thousand two hundred (199,200) Class A Shares, Partners Group Direct Investments 2012 (USD) K, L.P., aforementioned, shall hold thirty-four thousand four hundred (34,400) Class A Shares, Partners Group European Small and Mid-Cap Buyout 2011, L.P. Inc., aforementioned, shall hold twenty-seven thousand five hundred (27,500) Class A Shares, Partners Group Global Value 2014, L.P. Inc., aforementioned, shall hold thirty-four thousand three hundred (34,300), Class A Shares, Vega Invest, (Guernsey) Limited, aforementioned, shall hold twenty-seven thousand five hundred (27,500) Class A Shares, San Bernardino County Employees Retirement Association, aforementioned, shall hold thirty-four thousand three hundred (34,300) Class A Shares, Partners Group (Italy) Global Value 2014, aforementioned, shall hold thirteen thousand seven hundred (13,700) Class A Shares and SEDCO Partners Group Opportunities Fund, L.P., aforementioned, shall hold sixty-eight thousand seven hundred (68,700) Class A Shares.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 987,500.-) so as to raise it from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A Shares with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each, up to one million euro (EUR 1,000,000.-) through the issuance of:

- a. nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) Class A Shares;
- b. nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) Class B Shares;
- c. nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) Class C Shares;
- d. nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) Class D Shares;
- e. nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) Class E Shares;
- f. nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) Class F Shares;
- g. nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) Class G Shares;
- h. nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) Class H Shares;
- i. nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) Class I Shares; and
- j. nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) Class J Shares.

The ninety-eight million seven hundred and fifty thousand (98,750,000) new Alphabet Shares issued have been subscribed as follows:

- three million seven hundred and ninety-eight thousand fifty (3,798,050) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. three hundred and seventy-nine thousand eight hundred and five (379,805) Class A Shares;
- b. three hundred and seventy-nine thousand eight hundred and five (379,805) Class B Shares;
- c. three hundred and seventy-nine thousand eight hundred and five (379,805) Class C Shares;
- d. three hundred and seventy-nine thousand eight hundred and five (379,805) Class D Shares;
- e. three hundred and seventy-nine thousand eight hundred and five (379,805) Class E Shares;

- f. three hundred and seventy-nine thousand eight hundred and five (379,805) Class F Shares;
- g. three hundred and seventy-nine thousand eight hundred and five (379,805) Class G Shares;
- h. three hundred and seventy-nine thousand eight hundred and five (379,805) Class H Shares;
- i. three hundred and seventy-nine thousand eight hundred and five (379,805) Class I Shares; and
- j. three hundred and seventy-nine thousand eight hundred and five (379,805) Class J Shares.

have been subscribed by Partners Group Global Value 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of six hundred twenty-nine thousand five hundred fifty-four euro and nine cent (EUR 629,554.09) out of which:

* thirty-seven thousand nine hundred eighty euro and fifty cent (EUR 37,980.50) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* five hundred ninety-one thousand five hundred seventy-three euro and fifty-nine cent (EUR 591,573.59) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- seven million fifty-three thousand five hundred and sixty (7,053,560) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. seven hundred and five thousand three hundred and fifty-six (705,356) Class A Shares;
- b. seven hundred and five thousand three hundred and fifty-six (705,356) Class B Shares;
- c. seven hundred and five thousand three hundred and fifty-six (705,356) Class C Shares;
- d. seven hundred and five thousand three hundred and fifty-six (705,356) Class D Shares;
- e. seven hundred and five thousand three hundred and fifty-six (705,356) Class E Shares;
- f. seven hundred and five thousand three hundred and fifty-six (705,356) Class F Shares;
- g. seven hundred and five thousand three hundred and fifty-six (705,356) Class G Shares;
- h. seven hundred and five thousand three hundred and fifty-six (705,356) Class H Shares;
- i. seven hundred and five thousand three hundred and fifty-six (705,356) Class I Shares; and
- j. seven hundred and five thousand three hundred and fifty-six (705,356) Class J Shares.

have been subscribed by Partners Group Global Value SICAV, aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of one million one hundred sixty-nine thousand one hundred seventy-two euro and five cent (EUR 1,169,172.05) out of which:

* seventy thousand five hundred thirty-five euro and sixty cent (EUR 70,535.60) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* one million ninety-eight thousand six hundred thirty-six euro and forty-five cent (EUR 1,098,636.45) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- ten million three hundred and nine thousand sixty (10,309,060) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. one million thirty thousand nine hundred and six (1,030,906) Class A Shares;
- b. one million thirty thousand nine hundred and six (1,030,906) Class B Shares;
- c. one million thirty thousand nine hundred and six (1,030,906) Class C Shares;
- d. one million thirty thousand nine hundred and six (1,030,906) Class D Shares;
- e. one million thirty thousand nine hundred and six (1,030,906) Class E Shares;
- f. one million thirty thousand nine hundred and six (1,030,906) Class F Shares;
- g. one million thirty thousand nine hundred and six (1,030,906) Class G Shares;
- h. one million thirty thousand nine hundred and six (1,030,906) Class H Shares;
- i. one million thirty thousand nine hundred and six (1,030,906) Class I Shares; and
- j. one million thirty thousand nine hundred and six (1,030,906) Class J Shares.

have been subscribed by Partners Group Barrier Reef L.P., aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of one million seven hundred eight thousand seven hundred ninety euro and seventeen cent (EUR 1,708,790.17) out of which:

* one hundred three thousand ninety euro and sixty cent (EUR 103,090.60) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* one million six hundred five thousand six hundred ninety-nine euro and fifty-seven cent (EUR 1,605,699.57) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- two million seven hundred and twelve thousand nine hundred and fifty (2,712,950) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class A Shares;
- b. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class B Shares;
- c. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class C Shares;
- d. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class D Shares;
- e. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class E Shares;
- f. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class F Shares;
- g. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class G Shares;
- h. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class H Shares;
- i. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class I Shares; and
- j. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class J Shares.

have been subscribed by MMC Private Markets, L.P. Inc., aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of four hundred forty-nine thousand six hundred eighty-two euro (EUR 449,682.-) out of which:

* twenty-seven thousand one hundred twenty-nine euro and fifty cent (EUR 27,129.50) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* four hundred twenty-two thousand five hundred fifty-two euro and fifty cent (EUR 422,552.50) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- two million one hundred and seventy thousand three hundred (2,170,300) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class A Shares;
- b. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class B Shares;
- c. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class C Shares;
- d. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class D Shares;
- e. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class E Shares;
- f. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class F Shares;
- g. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class G Shares;
- h. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class H Shares;
- i. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class I Shares; and
- j. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class J Shares.

have been subscribed by Amitim Fund II, L.P. Inc., aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of three hundred fifty-nine thousand seven hundred forty-five euro and three cent (EUR 359,745.03) out of which:

* twenty-one thousand seven hundred three euro (EUR 21,703) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* three hundred thirty-eight thousand forty-two euro and three cent (EUR 338,042.03) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- two million seven hundred and twelve thousand nine hundred and fifty (2,712,950) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class A Shares;
- b. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class B Shares;
- c. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class C Shares;
- d. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class D Shares;
- e. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) E Shares;
- f. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class F Shares;
- g. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) G Shares;
- h. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class H Shares;
- i. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class I Shares; and
- j. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class J Shares.

have been subscribed by P3 New IC Ltd, aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of four hundred forty-nine thousand six hundred eighty-two euro (EUR 449,682.-) out of which:

* twenty-seven thousand one hundred twenty-nine euro and fifty cent (EUR 27,129.50) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* four hundred twenty-two thousand five hundred fifty-two euro and fifty cent (EUR 422,552.50) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- ten million eight hundred and fifty-one thousand seven hundred and ten (10,851,710) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. one million eighty-five thousand one hundred and seventy-one (1,085,171) Class A Shares;
- b. one million eighty-five thousand one hundred and seventy-one (1,085,171) Class B Shares;
- c. one million eighty-five thousand one hundred and seventy-one (1,085,171) Class C Shares;
- d. one million eighty-five thousand one hundred and seventy-one (1,085,171) Class D Shares;
- e. one million eighty-five thousand one hundred and seventy-one (1,085,171) Class E Shares;
- f. one million eighty-five thousand one hundred and seventy-one (1,085,171) Class F Shares;
- g. one million eighty-five thousand one hundred and seventy-one (1,085,171) Class G Shares;
- h. one million eighty-five thousand one hundred and seventy-one (1,085,171) Class H Shares;
- i. one million eighty-five thousand one hundred and seventy-one (1,085,171) Class I Shares; and
- j. one million eighty-five thousand one hundred and seventy-one (1,085,171) Class J Shares.

have been subscribed by WIN Alt IC Limited, aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of one million seven hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty-seven euro and fourteen cent (EUR 1,798,727.14) out of which:

* one hundred eight thousand five hundred seventeen euro and ten cent (EUR 108,517.10) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* one million six hundred ninety thousand two hundred ten euro and four cent (EUR 1,690,210.04) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- twenty-four million four hundred and sixteen thousand one hundred and ninety (24,416,190) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. two million four hundred and forty-one thousand six hundred and nineteen (2,441,619) Class A Shares;
- b. two million four hundred and forty-one thousand six hundred and nineteen (2,441,619) Class B Shares;
- c. two million four hundred and forty-one thousand six hundred and nineteen (2,441,619) Class C Shares;
- d. two million four hundred and forty-one thousand six hundred and nineteen (2,441,619) Class D Shares;
- e. two million four hundred and forty-one thousand six hundred and nineteen (2,441,619) Class E Shares;
- f. two million four hundred and forty-one thousand six hundred and nineteen (2,441,619) Class F Shares;
- g. two million four hundred and forty-one thousand six hundred and nineteen (2,441,619) Class G Shares;
- h. two million four hundred and forty-one thousand six hundred and nineteen (2,441,619) Class H Shares;
- i. two million four hundred and forty-one thousand six hundred and nineteen (2,441,619) Class I Shares; and
- j. two million four hundred and forty-one thousand six hundred and nineteen (2,441,619) Class J Shares.

have been subscribed by Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of four million forty-seven thousand one hundred thirty-four euro and forty-two cent (EUR 4,047,134.42) out of which:

* two hundred forty-four thousand one hundred sixty-one euro and ninety cent (EUR 244,161.90) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* three million eight hundred two thousand nine hundred seventy-two euro and fifty-two cent (EUR 3,802,972.52) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- fifteen million seven hundred and thirty-four thousand eight hundred and seventy (15,734,870) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. one million five hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-seven (1,573,487) Class A Shares;
- b. one million five hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-seven (1,573,487) Class B Shares;
- c. one million five hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-seven (1,573,487) Class C Shares;
- d. one million five hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-seven (1,573,487) Class D Shares;
- e. one million five hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-seven (1,573,487) Class E Shares;
- f. one million five hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-seven (1,573,487) Class F Shares;
- g. one million five hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-seven (1,573,487) Class G Shares;
- h. one million five hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-seven (1,573,487) Class H Shares;
- i. one million five hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-seven (1,573,487) Class I Shares; and
- j. one million five hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-seven (1,573,487) Class J Shares.

have been subscribed by Partners Group Direct Investments 2012 (USD) ABC, L.P., aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of two million six hundred eight thousand one hundred fifty-three euro and seventeen cent (EUR 2,608,153.17) out of which:

* one hundred fifty-seven thousand three hundred forty-eight euro and seventy cent (EUR 157,348.70) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* two million four hundred fifty thousand eight hundred four euro and forty-seven cent (EUR 2,450,804.47) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- two million seven hundred and twelve thousand eight hundred and fifty (2,712,850) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty-five (271,285) Class A Shares;
- b. two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty-five (271,285) Class B Shares;
- c. two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty-five (271,285) Class C Shares;
- d. two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty-five (271,285) Class D Shares;
- e. two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty-five (271,285) Class E Shares;
- f. two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty-five (271,285) Class F Shares;
- g. two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty-five (271,285) Class G Shares;
- h. two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty-five (271,285) Class H Shares;
- i. two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty-five (271,285) Class I Shares; and
- j. two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty-five (271,285) Class J Shares.

have been subscribed by Partners Group Direct Investments 2012 (USD) K, L.P., aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of four hundred forty-nine thousand eight hundred sixty-one euro (EUR 449,861.-) out of which:

* twenty-seven thousand one hundred twenty-eight euro and fifty cent (EUR 27,128.5) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* four hundred twenty-two thousand five hundred fifty-two euro and fifty cent (EUR 422,552.50) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- two million one hundred and seventy thousand three hundred (2,170,300) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class A Shares;
- b. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class B Shares;
- c. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class C Shares;
- d. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class D Shares;
- e. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class E Shares;
- f. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class F Shares;
- g. two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty-five (271,285) Class G Shares;
- h. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class H Shares;
- i. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class I Shares; and
- j. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class J Shares.

have been subscribed by Partners Group European Small and Mid-Cap Buyout 2011, L.P. Inc., aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of three hundred fifty-nine thousand seven hundred forty-five euro and three cent (EUR 359,745.03) out of which:

* twenty-one thousand seven hundred three euro (EUR 21,703) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* three hundred thirty-eight thousand forty-two euro and three cent (EUR 338,042.03) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- two million seven hundred and twelve thousand nine hundred and fifty (2,712,950) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class A Shares;
- b. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class B Shares;
- c. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class C Shares;
- d. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class D Shares;
- e. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class E Shares;
- f. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class F Shares;
- g. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class G Shares;
- h. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class H Shares;

- i. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class I Shares; and
- j. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class J Shares.

have been subscribed by Partners Group Global Value 2014, L.P. Inc., aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of four hundred forty-nine thousand six hundred eighty-two euro (EUR 449,682.-) out of which:

* twenty-seven thousand one hundred twenty-nine euro and fifty cent (EUR 27,129.50) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* four hundred twenty-two thousand five hundred fifty-two euro and fifty cent (EUR 422,552.50) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- two million one hundred seventy thousand three hundred (2,170,300) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each, divided as follows:

- a. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class A Shares;
- b. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class B Shares;
- c. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class C Shares;
- d. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class D Shares;
- e. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class E Shares;
- f. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class F Shares;
- g. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class G Shares;
- h. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class H Shares;
- i. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class I Shares; and
- j. two hundred and seventeen thousand thirty (217,030) Class J Shares.

have been subscribed by Vega Invest (Guernsey) Limited, aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of three hundred fifty-nine thousand seven hundred forty-five euro and three cent (EUR 359,745.03) out of which:

* twenty-one thousand seven hundred three euro (EUR 21,703) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* three hundred thirty-eight thousand forty-two euro and three cent (EUR 338,042.03) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- two million seven hundred and twelve thousand nine hundred and fifty (2,712,950) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class A Shares;
- b. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class B Shares;
- c. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class C Shares;
- d. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class D Shares;
- e. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class E Shares;
- f. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class F Shares;
- g. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class G Shares;
- h. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class H Shares;
- i. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class I Shares; and
- j. two hundred and seventy-one thousand two hundred and ninety-five (271,295) Class J Shares.

have been subscribed by San Bernardino County Employees Retirement Association, aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of four hundred forty-nine thousand six hundred eighty-two euro (EUR 449,682.-) out of which:

* twenty-seven thousand one hundred twenty-nine euro and fifty cent (EUR 27,129.50) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* four hundred twenty-two thousand five hundred fifty-two euro and fifty cent (EUR 422,552.50) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- one million eighty-five thousand two hundred (1,085,200) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. one hundred and eight thousand five hundred and twenty (108,520) Class A Shares;
- b. one hundred and eight thousand five hundred and twenty (108,520) Class B Shares;
- c. one hundred and eight thousand five hundred and twenty (108,520) Class C Shares;
- d. one hundred and eight thousand five hundred and twenty (108,520) Class D Shares;

- e. one hundred and eight thousand five hundred and twenty (108,520) Class E Shares;
- f. one hundred and eight thousand five hundred and twenty (108,520) Class F Shares;
- g. one hundred and eight thousand five hundred and twenty (108,520) Class G Shares;
- h. one hundred and eight thousand five hundred and twenty (108,520) Class H Shares;
- i. one hundred and eight thousand five hundred and twenty (108,520) Class I Shares; and
- j. one hundred and eight thousand five hundred and twenty (108,520) Class J Shares.

have been subscribed by Partners Group (Italy) Global Value 2014, aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of one hundred seventy-nine thousand eight hundred seventy-two euro and ninety-four cent (EUR 179,872.94) out of which:

* ten thousand eight hundred fifty-two euro (EUR 10,852) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* one hundred sixty-nine thousand twenty euro and ninety-four cent (EUR 169,020.94) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

- five million four hundred and twenty-five thousand eight hundred and ten (5,425,810) Alphabet Shares of different classes with a nominal value of zero euro one cent (EUR 0.01) each and divided as follows:

- a. five hundred and forty-two thousand five hundred and eighty-one (542,581) Class A Shares;
- b. five hundred and forty-two thousand five hundred and eighty-one (542,581) Class B Shares;
- c. five hundred and forty-two thousand five hundred and eighty-one (542,581) Class C Shares;
- d. five hundred and forty-two thousand five hundred and eighty-one (542,581) Class D Shares;
- e. five hundred and forty-two thousand five hundred and eighty-one (542,581) Class E Shares;
- f. five hundred and forty-two thousand five hundred and eighty-one (542,581) Class F Shares;
- g. five hundred and forty-two thousand five hundred and eighty-one (542,581) Class G Shares;
- h. five hundred and forty-two thousand five hundred and eighty-one (542,581) Class H Shares;
- i. five hundred and forty-two thousand five hundred and eighty-one (542,581) Class I Shares; and
- j. five hundred and forty-two thousand five hundred and eighty-one (542,581) Class J Shares.

have been subscribed by SEDCO Partners Group Opportunities Fund, L.P., aforementioned, and fully paid-up by a contribution in cash consisting of eight hundred ninety-nine thousand three hundred sixty-three euro (EUR 899,363.-) out of which:

* fifty-four thousand two hundred fifty-eight euro and ten cent (EUR 54,258.10) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* eight hundred forty-five thousand one hundred four euro and ninety cent (EUR 845,104.90) shall be allocated to the share premium account of the Company. For the avoidance of doubt, there is no specific share premium account for this class of shares and the share premium account applies to all the classes of shares.

The extraordinary meeting of shareholders agrees to the subscription of the Alphabet Shares divided into the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares by respectively Partners Group Global Value 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, Partners Group Global Value SICAV, Partners Group Barrier Reed L.P., MMC Private Markets, L.P. Inc., Amitim Fund II, L.P. Inc., P3 New IC Ltd, WIN Alt IC Limited, Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., Partners Group Direct Investments 2012 (USD) ABC, L.P., Partners Group Direct Investments 2012 (USD) K, L.P., Partners Group European Small and Mid-Cap Buyout 2011, L.P. Inc., Partners Group Global Value 2014, L.P. Inc., Vega Invest (Guernsey) Limited, San Bernardino County Employees Retirement Association, Partners Group (Italy) Global Value 2014 and SEDCO Partners Group Opportunities Fund, L.P.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of sixteen million three hundred sixty-eight thousand four hundred eleven euro and six cent (EUR 16,368,411.06) so that the amount of sixteen million three hundred sixty-eight thousand four hundred eleven euro and six cent (EUR 16,368,411.06) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary. The proof of the existence of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of sixteen million three hundred sixty-eight thousand four hundred eleven euro and six cent (EUR 16,368,411.06) shall be allocated as follows:

* nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 987,500.-) shall be allocated to the share capital of the Company; and

* fifteen million three hundred eighty thousand nine hundred eleven euro and six cent (EUR 15,380,911.06) shall be allocated to the share premium account of the Company which is not allocated to any particular class of shares.

Fifth resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, the extraordinary meeting of shareholders resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company, without amending its purpose, which shall henceforth be read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Luxembourg Investment Company 73 S.à.r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also acquire, enhance and dispose of patents and licences, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.6 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million euro (EUR 1,000,000) , represented by one hundred million (100.000.000) alphabet shares (the “Alphabet Shares”) which are divided into 10 classes of shares:

- eleven million one hundred twenty-five thousand (11,125,000) class A shares (the “Class A Shares”) all subscribed and fully paid up;

- nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) class B shares (the “Class B Shares”) all subscribed and fully paid up;

- nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) class C shares (the “Class C Shares”) all subscribed and fully paid up;

- nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) class D shares (the “Class D Shares”) all subscribed and fully paid up;

- nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) class E shares (the “Class E Shares”) all subscribed and fully paid up;

- nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) class F shares (the “Class F Shares”) all subscribed and fully paid up;

- nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) class G shares (the “Class G Shares”) all subscribed and fully paid up;
- nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) class H shares (the “Class H Shares”) all subscribed and fully paid up;
- nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) class I shares (the “Class I Shares”) all subscribed and fully paid up; and
- nine million eight hundred and seventy-five thousand (9,875,000) class J shares (the “Class J Shares”) all subscribed and fully paid up;

are collectively referred to as the “Shares” and each a “Class”, with a nominal value of zero euro and one cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one (1) or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the class A shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount (defined as below) as is determined by the Board of Managers, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.6 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased and cancelled in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”.

6.7 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the “Total Cancellation Amount”).

6.8 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article

6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.9 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.10 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose

to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.11 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (including carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$$

Whereby:

- AA= Available Amount;
- NP= net profits (including carried forward profits);
- P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled;
- L= losses (including carried forward losses);
- LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association;
- LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

7.7 Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the Company.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices

of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one (1) or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. The manager(s) need not to be a Shareholder.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 In case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

13.4 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by a decision of the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) A Manager and one (1) B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) A Manager and one (1) B Manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of one (1) A Manager and one (1) B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

- (i) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (10%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;
 - (ii) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (9%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;
 - (iii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (8%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;
 - (iv) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (7%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;
 - (v) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (6%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;
 - (vi) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (5%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;
 - (vii) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (4%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;
 - (viii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (3%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;
 - (ix) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (2%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company; and
 - (x) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point zero five per cent (1%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;
- all as long as they are in existence, and
- (xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders and in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier jour d'octobre.

Par-devant nous, Maître Jean Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

(i) Partners Group Global Value 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, une société en commandite par action avec un capital social variable qualifiée comme une société d'investissement en capital à risque constituée et régie par le droit du Grand-

Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.895;

(ii) Partners Group Global Value SICAV, une société anonyme qualifiée comme une société d'investissement à capital variable constituée et régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 2, Place Dargent, L - 1413 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.171;

(iii) Partners Group Barrier Reef L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit guernesiais, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500;

(iv) MMC Private Markets, L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit guernesiais, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 2143;

(v) Amitim Fund II, L.P. Inc., une limited company constituée et régie par le droit guernesiais, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1792;

(vi) P3 New IC Ltd, une incorporated cell constituée et régie par le droit guernesiais, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 53880;

(vii) WIN Alt IC Limited, une limited company constituée et régie par le droit guernesiais, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 49756;

(viii) Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., une limited company constituée et régie par le droit guernesiais, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1520;

(ix) Partners Group Direct Investments 2012 (USD) ABC, L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit guernesiais, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1860;

(x) Partners Group Direct Investments 2012 (USD) K, L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit guernesiais, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1972;

(xi) Partners Group European Small and Mid-Cap Buyout 2011, L.P. Inc., un limited partnership constitué et régi par le droit guernesiais, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1427;

(xii) Partners Group Global Value 2014, L.P. Inc., un limited partnership constitué et régi par le droit guernesiais, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port, immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1919;

(xiii) Vega Invest (Guernsey) Limited, un non-cellular company limited by shares constitué et régi par le droit guernesiais, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU-GY1 1BT St Peter Port, immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 36210;

(xiv) San Bernardino County Employees Retirement Association, une association constituée et régie par le droit américain, ayant son siège social à 348, W. Hospitality Lane, étage Third Floor, USA - 92415-0014 San Bernardino;

(xv) Partners Group (Italy) Global Value 2014, un contractual investment fund constitué et régi par le droit de l'Italie, ayant son siège social à 3, via della Moscova, I - 20121 Milan, immatriculé auprès de la Banque d'Italie sous le numéro 330100; and

(xvi) SEDCO Partners Group Opportunities Fund, L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social à 50, Lothian Road, GB - EH3 9WJ Edimbourg, immatriculé auprès du Registre des Sociétés d'Ecosse sous le numéro SL006629,

tous représentés par M. Christophe Nicolay, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de Luxembourg Investment Company 73 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.729, constituée selon acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1697 en date du 9 juillet 2015.

L'assemblée générale extraordinaire des associés, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de convertir la valeur nominale des parts sociales existantes d'un euro (EUR 1,-) chacune à une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. Compte tenu de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Suite à cette conversion, Partners Group Global Value 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, susmentionné, détient quarante-huit mille cent (48.100) parts sociales, Partners Group Global Value SICAV, susmentionné, détient quatre-vingt-neuf mille trois cents (89.300) parts sociales, Partners Group Barrier Reed L.P., susmentionné, détient cent trente mille cinq cents (130.500) parts sociales, MMC Private Markets, L.P. Inc., susmentionné, détient trente-quatre mille trois cents (34.300) parts sociales, Amitim Fund II, L.P. Inc., susmentionné, détient vingt-sept mille cinq cents (27.500) parts sociales, P3 New IC Ltd, susmentionné, détient trente-quatre mille trois cents (34.300) parts sociales, WIN Alt IC Limited, susmentionné, détient cent trente-sept mille trois cents (137.300) parts sociales, Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., susmentionné, détient trois cent neuf mille cent (309.100) parts sociales, Partners Group Direct Investments 2012 (USD) ABC, L.P., susmentionné, détient cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents (199.200) parts sociales, Partners Group Direct Investments 2012 (USD) K, L.P., susmentionné, détient trente-quatre mille quatre cents (34.400) parts sociales, Partners Group European Small and Mid-Cap Buyout 2011, L.P. Inc., susmentionné, détient vingt-sept mille cinq cents (27.500) parts sociales, Partners Group Global Value 2014, L.P. Inc., susmentionné, détient trente-quatre mille trois cents (34.300) parts sociales, Vega Invest (Guernsey) Limited, susmentionné, détient vingt-sept mille cinq cents (27.500) parts sociales, San Bernardino County Employees Retirement Association, susmentionné, détient trente-quatre mille trois cents (34.300) parts sociales, Partners Group (Italy) Global Value 2014, susmentionné, détient treize mille sept cents (13.700) parts sociales et SEDCO Partners Group Opportunities Fund, L.P., susmentionné, détient soixante-huit mille sept cents (68.700) parts sociales.

Suite à cette conversion de la valeur nominale, les statuts de la Société seront amendés et l'Article 5 de ceux-ci aura la teneur énoncée dans les statuts de la Société tels qu'amendés dans la cinquième résolution du présent acte qui comprend les statuts de la Société modifiés et mis à jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer des nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société comme suit: les parts sociales de classe A (les «Parts Sociales A»), les parts sociales de classe B (les «Parts Sociales B»), les parts sociales de classe C (les «Parts Sociales C»), les parts sociales de classe D (les «Parts Sociales D»), les parts sociales de classe E (les «Parts Sociales E»), les parts sociales de classe F (les «Parts Sociales F»), les parts sociales de classe G (les «Parts Sociales G»), les parts sociales de classe H (les «Parts Sociales H»), les parts sociales de classe I (les «Parts Sociales I») et les parts sociales de classe J (les «Parts Sociales J») (les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C, les Parts Sociales D, les Parts Sociales E, les Parts Sociales F, les Parts Sociales G, les Parts Sociales H, les Parts Sociales I et les Parts Sociales J sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales Alphabets»).

Les conditions applicables aux Parts Sociales Alphabets sont énoncées plus précisément dans les statuts de la Société dans la [cinquième] résolution du présent acte.

Troisième résolution

Compte tenu de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en un million deux cents cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales A.

Suite à cette conversion, Partners Group Global Value 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, susmentionné, détient quarante-huit mille cent (48.100) Parts Sociales A, Partners Group Global Value SICAV, susmentionné, détient quatre-vingt-neuf mille trois cents (89.300) Parts Sociales A, Partners Group Barrier Reed L.P., susmentionné, détient cent trente mille cinq cents (130.500) Parts Sociales A, MMC Private Markets, L.P. Inc., susmentionné, détient trente-quatre mille trois cents (34.300) Parts Sociales A, Amitim Fund II, L.P. Inc., susmentionné, détient vingt-sept mille cinq cents (27.500) Parts Sociales A, P3 New IC Ltd, susmentionné, détient trente-quatre mille trois cents (34.300) Parts Sociales A, WIN Alt IC Limited, susmentionné, détient cent trente-sept mille trois cents (137.300) Parts Sociales A, Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., susmentionné, détient trois cent neuf mille cent (309.100) Parts Sociales A, Partners Group Direct Investments 2012 (USD) ABC, L.P., susmentionné, détient cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents (199.200) Parts Sociales A, Partners Group Direct Investments 2012 (USD) K, L.P., susmentionné, détient trente-quatre mille quatre cents (34.400) Parts Sociales A, Partners Group European Small and Mid-Cap Buyout 2011, L.P. Inc., susmentionné, détient vingt-sept mille cinq cents (27.500) Parts Sociales A, Partners Group Global Value 2014, L.P. Inc., susmentionné, détient trente-quatre mille trois cents (34.300) Parts Sociales A, Vega Invest (Guernsey) Limited, susmentionné, détient vingt-sept mille cinq cents (27.500) Parts Sociales A, San Bernardino County Employees Retirement Association, susmentionné, détient trente-quatre mille trois cents (34.300) Parts Sociales A, Partners Group (Italy) Global Value 2014, susmentionné, détient treize mille sept cents (13.700) Parts Sociales A et SEDCO Partners Group Opportunities Fund, L.P., susmentionné, détient soixante-huit mille sept cents (68.700) Parts Sociales A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 987.500,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à celui de un million d'euros (EUR 1.000.000) par l'émission de:

- a. neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) Parts Sociales A;
- b. neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) Parts Sociales B;
- c. neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) Parts Sociales C;
- d. neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) Parts Sociales D;
- e. neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) Parts Sociales E;
- f. neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) Parts Sociales F;
- g. neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) Parts Sociales G;
- h. neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) Parts Sociales H;
- i. neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) Parts Sociales I; et
- j. neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) Parts Sociales J.

Les quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (98.750.000) nouvelles Parts Sociales Alphabets émises ont été souscrites comme suit:

- trois millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cinquante (3.798.050) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent cinq (379.805) Parts Sociales A;
- b. trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent cinq (379.805) Parts Sociales B;
- c. trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent cinq (379.805) Parts Sociales C;
- d. trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent cinq (379.805) Parts Sociales D;
- e. trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent cinq (379.805) Parts Sociales E;
- f. trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent cinq (379.805) Parts Sociales F;
- g. trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent cinq (379.805) Parts Sociales G;
- h. trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent cinq (379.805) Parts Sociales H;
- i. trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent cinq (379.805) Parts Sociales I; et
- j. trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent cinq (379.805) Parts Sociales J,

ont été souscrites par Partners Group Global Value 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, susmentionné, et entièrement libérées en numéraire par une somme de six cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante-quatre euros et neuf centimes (EUR 629 554,09) dont:

* trente-sept mille neuf cent quatre-vingt euros et cinquante centimes (EUR 37 980,50) sont alloués au capital social de la Société; et

* cinq cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-treize euros et cinquante-neuf centimes (EUR 591 573,59) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- sept millions cinquante-trois mille cinq cent soixante (7.053.560) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. sept cent cinq mille trois cent cinquante-six (705 356) Parts Sociales A;
- b. sept cent cinq mille trois cent cinquante-six (705 356) Parts Sociales B;
- c. sept cent cinq mille trois cent cinquante-six (705 356) Parts Sociales C;
- d. sept cent cinq mille trois cent cinquante-six (705 356) Parts Sociales D;
- e. sept cent cinq mille trois cent cinquante-six (705 356) Parts Sociales E;
- f. sept cent cinq mille trois cent cinquante-six (705 356) Parts Sociales F;
- g. sept cent cinq mille trois cent cinquante-six (705 356) Parts Sociales G;
- h. sept cent cinq mille trois cent cinquante-six (705 356) Parts Sociales H;
- i. sept cent cinq mille trois cent cinquante-six (705 356) Parts Sociales I; et
- j. sept cent cinq mille trois cent cinquante-six (705 356) Parts Sociales J,

ont été souscrites par Partners Group Global Value SICAV, susmentionné, et entièrement libérées en numéraire par une somme de un million cent soixante-neuf mille cent soixante-douze euro et cinq centimes (EUR 1.169.172,05) dont:

* soixante-dix mille cinq cent trente-cinq euros et soixante centimes (EUR 70.535,60) sont alloués au capital social de la Société; et

* un million quatre-vingt-dix-huit mille six cent trente-six euro et quarante-cinq centimes (EUR 1.098.636,45) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- dix million trois cent neuf mille soixante (10.309.060) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. un million trente mille neuf cent six (1.030.906) Parts Sociales A;
- b. un million trente mille neuf cent six (1.030.906) Parts Sociales B;
- c. un million trente mille neuf cent six (1.030.906) Parts Sociales C;
- d. un million trente mille neuf cent six (1.030.906) Parts Sociales D;
- e. un million trente mille neuf cent six (1.030.906) Parts Sociales E;
- f. un million trente mille neuf cent six (1.030.906) Parts Sociales F;
- g. un million trente mille neuf cent six (1.030.906) Parts Sociales G;
- h. un million trente mille neuf cent six (1.030.906) Parts Sociales H;
- i. un million trente mille neuf cent six (1.030.906) Parts Sociales I; et
- j. un million trente mille neuf cent six (1.030.906) Parts Sociales J,

ont été souscrites par Partners Group Barrier Reed L.P., susmentionné, et entièrement libérées en numéraire par une somme de un million sept cent huit mille sept cent quatre-vingt-dix euro et dix-sept centimes (EUR 1.708.790,17) dont:

* cent trois mille quatre-vingt-dix euros et soixante centimes (EUR 103.090,60) sont alloués au capital social de la Société; et

* un million six cent cinq mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euro et cinquante-sept centimes (EUR 1.605.699,57) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- deux millions sept cent douze mille neuf cent cinquante (2.712.950) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales A;
- b. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales B;
- c. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales C;
- d. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales D;
- e. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales E;
- f. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales F;
- g. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales G;
- h. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales H;
- i. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales I; et
- j. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales J.

ont été souscrites par MMC Private Markets, L.P. Inc., susmentionné, et [entièrement libérées en numéraire] par une somme de quatre cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-deux euros (EUR 449.682,-) dont:

* vingt-sept mille cent vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 27.129,50) sont alloués au capital social de la Société; et

* quatre cent vingt-deux mille cinq cent cinquante-deux euros et cinquante centimes (EUR 422.552,50) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- deux millions cent soixante-dix mille trois cents (2.170.300) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales A;
- b. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales B;
- c. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales C;
- d. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales D;
- e. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales E;
- f. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales F;
- g. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales G;
- h. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales H;
- i. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales I; et
- j. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales J,

ont été souscrites par Amitim Fund II, L.P. Inc., susmentionné, et [entièrement libérées en numéraire] par une somme de trois cent cinquante-neuf mille sept cent quarante-cinq euros et neuf centimes (EUR 359.745,09) dont:

* vingt et un mille sept cent trois euros (EUR 21.703,-) sont alloués au capital social de la Société; et

* trois cent trente-huit mille quarante-deux euros et trois centimes (EUR 338.042,03) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- deux millions sept cent douze mille neuf cent cinquante (2.712.950) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales A;
- b. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales B;
- c. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales C;
- d. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales D;
- e. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales E;
- f. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales F;
- g. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales G;
- h. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales H;
- i. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales I; et
- j. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales J.

ont été souscrites par P3 New IC Ltd, susmentionné, et entièrement libérées en numéraire par une somme de quatre cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-deux euros (EUR 449.682,-) dont:

* vingt-sept mille cent vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 27.129,50) sont alloués au capital social de la Société; et

* quatre cent vingt-deux mille cinq cent cinquante-deux euros et cinquante centimes (EUR 422.552,50) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- dix million huit cent cinquante et un mille sept cent dix (10.851.710) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante et onze (1.085.171) Parts Sociales A;
- b. un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante et onze (1.085.171) Parts Sociales B;
- c. un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante et onze (1.085.171) Parts Sociales C;
- d. un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante et onze (1.085.171) Parts Sociales D;
- e. un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante et onze (1.085.171) Parts Sociales E;
- f. un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante et onze (1.085.171) Parts Sociales F;
- g. un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante et onze (1.085.171) Parts Sociales G;
- h. un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante et onze (1.085.171) Parts Sociales H;
- i. un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante et onze (1.085.171) Parts Sociales I; et
- j. un million quatre-vingt-cinq mille cent soixante et onze (1.085.171) Parts Sociales J,

ont été souscrites par WIN Alt IC Limited, susmentionné, et [entièrement libérées en numéraire] par une somme d'un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt-sept euro et quatorze centimes (EUR 1.798.727,14) dont:

* cent huit mille cinq cent dix-sept euros et dix centimes (EUR 108.517,10) sont alloués au capital social de la Société; et

* un million six cent quatre-vingt-dix mille deux cent dix euro et quatre centimes (EUR 1.690.210,04) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- vingt-quatre millions quatre cent seize mille cent quatre-vingt-dix (24.416.190) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. deux millions quatre cent quarante et un mille six cent dix-neuf (2.441.619) Parts Sociales A;
- b. deux millions quatre cent quarante et un mille six cent dix-neuf (2.441.619) Parts Sociales B;
- c. deux millions quatre cent quarante et un mille six cent dix-neuf (2.441.619) Parts Sociales C;
- d. deux millions quatre cent quarante et un mille six cent dix-neuf (2.441.619) Parts Sociales D;
- e. deux millions quatre cent quarante et un mille six cent dix-neuf (2.441.619) Parts Sociales E;
- f. deux millions quatre cent quarante et un mille six cent dix-neuf (2.441.619) Parts Sociales F;
- g. deux millions quatre cent quarante et un mille six cent dix-neuf (2.441.619) Parts Sociales G;
- h. deux millions quatre cent quarante et un mille six cent dix-neuf (2.441.619) Parts Sociales H;
- i. deux millions quatre cent quarante et un mille six cent dix-neuf (2.441.619) Parts Sociales I; et
- j. deux millions quatre cent quarante et un mille six cent dix-neuf (2.441.619) Parts Sociales J,

ont été souscrites par Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., susmentionné, et entièrement libérées en numéraire par une somme de quatre millions quarante-sept mille cent trente-quatre euros et quarante-deux centimes (EUR 4.047.134,42) dont:

* deux cent quarante-quatre mille cent soixante et un euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 244.161,90) sont alloués au capital social de la Société; et

* trois millions huit cent deux mille neuf cent soixante-douze euros et cinquante-deux centimes (EUR 3.802.972,52) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- quinze millions sept cent trente-quatre mille huit cent soixante-dix (15.734.870) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. un million cinq cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-sept (1.573.487) Parts Sociales A;
- b. un million cinq cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-sept (1.573.487) Parts Sociales B;
- c. un million cinq cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-sept (1.573.487) Parts Sociales C;
- d. un million cinq cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-sept (1.573.487) Parts Sociales D;
- e. un million cinq cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-sept (1.573.487) Parts Sociales E;
- f. un million cinq cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-sept (1.573.487) Parts Sociales F;
- g. un million cinq cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-sept (1.573.487) Parts Sociales G;
- h. un million cinq cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-sept (1.573.487) Parts Sociales H;
- i. un million cinq cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-sept (1.573.487) Parts Sociales I; et
- j. un million cinq cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-sept (1.573.487) Parts Sociales J,

ont été souscrites par Partners Group Direct Investments 2012 (USD) ABC, L.P., susmentionné, et entièrement libérées en numéraire par une somme de deux millions six cent huit mille cent cinquante-trois euros et dix-sept centimes (EUR 2.608.153,17) dont:

* cent cinquante-sept mille trois cent quarante-huit euros et soixante-dix centimes (EUR 157.348,70) sont alloués au capital social de la Société; et

* deux millions quatre cent cinquante mille huit cent quatre euros et quarante-sept centimes (EUR 2.450.804,47) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- deux millions sept cent douze mille huit cent cinquante (2.712.850) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (271.285) Parts Sociales A;
- b. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (271.285) Parts Sociales B;
- c. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (271.285) Parts Sociales C;
- d. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (271.285) Parts Sociales D;
- e. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (271.285) Parts Sociales E;
- f. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (271.285) Parts Sociales F;
- g. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (271.285) Parts Sociales G;
- h. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (271.285) Parts Sociales H;
- i. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (271.285) Parts Sociales I; et
- j. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (271.285) Parts Sociales J,

ont été souscrites par Partners Group Direct Investments 2012 (USD) K, L.P., susmentionné, et entièrement libérées en numéraire par une somme de quatre cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt et un euros (EUR 449.681,-) dont:

* vingt-sept mille cent vingt-huit euros et cinquante centimes (EUR 27.128,50) sont alloués au capital social de la Société; et

* quarante-deux millions deux cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 422.552,50) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- deux millions cent soixante-dix mille trois cents (2.170.300) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales A;
- b. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales B;
- c. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales C;
- d. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales D;
- e. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales E;
- f. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales F;

- g. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales G;
- h. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales H;
- i. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales I; et
- j. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales J,

ont été souscrites par Partners Group European Small and Mid-Cap Buyout 2011, L.P. Inc., susmentionné, et [entièrement libérées en numéraire] par une somme de trois cent cinquante-neuf mille sept cent quarante-cinq euros et trois centimes (EUR 359.745,03) dont:

* vingt et un mille sept cent trois euros (EUR 21.703,-) sont alloués au capital social de la Société; et

* trois cent trente-huit mille quarante-deux euros et trois centimes (EUR 338.042,03) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- deux millions sept cent douze mille neuf cent cinquante (2.712.950) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales A;
- b. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales B;
- c. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales C;
- d. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales D;
- e. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales E;
- f. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales F;
- g. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales G;
- h. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales H;
- i. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales I; et
- j. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales J,

ont été souscrites par Partners Group Global Value 2014, L.P. Inc., susmentionné, et entièrement libérées en numéraire par une somme de quatre cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-deux euros (EUR 449.682,-) dont:

* vingt-sept mille cent vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 27.129,50) sont alloués au capital social de la Société; et

* quatre cent vingt-deux mille cinq cent cinquante-deux euros et cinquante centimes (EUR 422.552,50) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- deux millions cent soixante-dix mille trois cents (2.170.300) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales A;
- b. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales B;
- c. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales C;
- d. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales D;
- e. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales E;
- f. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales F;
- g. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales G;
- h. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales H;
- i. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales I; et
- j. deux cent dix-sept mille trente (217.030) Parts Sociales J,

ont été souscrites par Vega Invest (Guernsey) Limited, susmentionné, et entièrement libérées en numéraire par une somme de trois cent cinquante-neuf mille sept cent quarante-cinq euros et trois centimes (EUR 359.745,03) dont:

* vingt et un mille sept cent trois euros (EUR 21.703,-) sont alloués au capital social de la Société; et

* trois cent trente-huit mille quarante-deux euros et trois centimes (EUR 338.042,03) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- deux millions sept cent douze mille neuf cent cinquante (2.712.950) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales A;
- b. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales B;
- c. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales C;
- d. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales D;
- e. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales E;

f. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales F;
g. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales G;
h. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales H;
i. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales I; et
j. deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-quinze (271.295) Parts Sociales J,

ont été souscrites par San Bernardino County Employees Retirement Association, susmentionné, et [entièrement libérées en numéraire] par une somme de quatre cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-deux euros (EUR 449.682,-) dont:

* vingt-sept mille cent vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 27.129,50) sont alloués au capital social de la Société; et

* quatre cent vingt-deux mille cinq cent cinquante-deux euros et cinquante centimes (EUR 422.552,50) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- un million quatre-vingt-cinq mille deux cents (1.085.200) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. cent huit mille cinq cent vingt (108.520) Parts Sociales A;
- b. cent huit mille cinq cent vingt (108.520) Parts Sociales B;
- c. cent huit mille cinq cent vingt (108.520) Parts Sociales C;
- d. cent huit mille cinq cent vingt (108.520) Parts Sociales D;
- e. cent huit mille cinq cent vingt (108.520) Parts Sociales E;
- f. cent huit mille cinq cent vingt (108.520) Parts Sociales F;
- g. cent huit mille cinq cent vingt (108.520) Parts Sociales G;
- h. cent huit mille cinq cent vingt (108.520) Parts Sociales H;
- i. cent huit mille cinq cent vingt (108.520) Parts Sociales I; et
- j. cent huit mille cinq cent vingt (108.520) Parts Sociales J,

ont été souscrites par Partners Group (Italy) Global Value 2014, susmentionné, et [entièrement libérées en numéraire] par une somme de cent soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-douze euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 179.872,94) dont:

* dix mille huit cent cinquante-deux euros (EUR 10.852,-) sont alloués au capital social de la Société; et

* cent soixante-neuf mille vingt euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 169.020,94) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

- cinq millions quatre cent vingt-cinq mille huit cent dix (5.425.810) Parts Sociales Alphabets de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. cinq cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt et un (542.581) Parts Sociales A;
- b. cinq cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt et un (542.581) Parts Sociales B;
- c. cinq cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt et un (542.581) Parts Sociales C;
- d. cinq cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt et un (542.581) Parts Sociales D;
- e. cinq cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt et un (542.581) Parts Sociales E;
- f. cinq cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt et un (542.581) Parts Sociales F;
- g. cinq cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt et un (542.581) Parts Sociales G;
- h. cinq cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt et un (542.581) Parts Sociales H;
- i. cinq cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt et un (542.581) Parts Sociales I; et
- j. cinq cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt et un (542.581) Parts Sociales J,

ont été souscrites par SEDCO Partners Group Opportunities Fund, L.P., susmentionné, et entièrement libérées en numéraire par une somme de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-trois euros (EUR 899.363,-) dont:

* cinquante-quatre mille deux cent cinquante-huit virgule dix euros (EUR 54.258,10) sont alloués au capital social de la Société; et

* huit cent quarante-cinq mille cent quatre virgule quatre-vingt-dix euros (EUR 845.104,90) sont alloués au compte pour la prime d'émission de la Société. Aux fins de clarification, il n'y a pas de prime d'émission pour ces classes et la prime d'émission s'applique à toutes les classes.

L'assemblée générale extraordinaire des associés accepte les souscriptions des Parts Sociales Alphabets divisées en Parts Sociales A, Parts Sociales B, Parts Sociales C, Parts Sociales D, Parts Sociales E, Parts Sociales F, Parts Sociales G, Parts Sociales H et Parts Sociales I par respectivement Partners Group Global Value 2014 (EUR) S.C.A., SICAV, Partners Group Global Value SICAV, Partners Group Barrier Reed L.P., MMC Private Markets, L.P. Inc., Amitim Fund II, L.P. Inc., P3 New IC Ltd, WIN Alt IC Limited, Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., Partners Group Direct Investments 2012 (USD) ABC, L.P., Partners Group Direct Investments 2012 (USD) K, L.P., Partners Group European Small

and Mid-Cap Buyout 2011, L.P. Inc., Partners Group Global Value 2014, L.P. Inc., Vega Invest (Guernsey) Limited, San Bernardino County Employees Retirement Association, Partners Group (Italy) Global Value 2014, L.P. Inc. et SEDCO Partners Group Opportunities Fund, L.P.

Les Parts Sociales Alphabets ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire consistant en une somme de seize millions trois cent soixante-huit mille quatre cent onze euros et six centimes (EUR 16.368.411,06) de telle manière que le montant de seize millions trois cent soixante-huit mille quatre cent onze euros et six centimes (EUR 16.368.411,06) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné. La preuve de l'existence de la valeur de cet apport précité a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de seize millions trois cent soixante-huit mille quatre cent onze euros et six centimes (EUR 16.368.411,06) sera donc alloué comme suit:

- neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 987.500,-) sont alloués au capital social de la Société; et
- quinze millions trois cent quatre-vingt mille neuf cent onze euros et six centimes (EUR 15.380.911,06) sont alloués au compte pour la prime d'émission qui n'est rattachée à aucune classe particulière.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société, sans changement de son objet social, afin de leur donner la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Luxembourg Investment Company 73 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million d'euro (EUR 1.000.000), divisé en parts sociales selon la répartition suivante: cent million (100.000.000) parts sociales alphabets (les «Parts Sociales Alphabets») divisées en 10 classes de parts sociales:

- onze millions cent vingt-cinq mille (11.125.000) parts sociales A (les «Parts Sociales de Catégorie A») intégralement souscrites et entièrement libérées;
 - neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) parts sociales B (les «Parts Sociales de Catégorie B») intégralement souscrites et entièrement libérées;
 - neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) parts sociales C (les «Parts Sociales de Catégorie C») intégralement souscrites et entièrement libérées;
 - neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) parts sociales D (les «Parts Sociales de Catégorie D») intégralement souscrites et entièrement libérées;
 - neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) parts sociales E (les «Parts Sociales de Catégorie E») intégralement souscrites et entièrement libérées;
 - neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) parts sociales F (les «Parts Sociales de Catégorie F») intégralement souscrites et entièrement libérées;
 - neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) parts sociales G (les «Parts Sociales de Catégorie G») intégralement souscrites et entièrement libérées;
 - neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) parts sociales H (les «Parts Sociales de Catégorie H») intégralement souscrites et entièrement libérées;
 - neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) parts sociales I (les «Parts Sociales de Catégorie I») intégralement souscrites et entièrement libérées; et
 - neuf millions huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) parts sociales J (les «Parts Sociales de Catégorie J») intégralement souscrites et entièrement libérées;
- sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie»), ayant une valeur nominale de zéro euro et un centime (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une (1) ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (x) Parts Sociales de Catégorie J;
- (xi) Parts Sociales de Catégorie I;
- (xii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (xiii) Parts Sociales de Catégorie G;
- (xiv) Parts Sociales de Catégorie F;
- (xv) Parts Sociales de Catégorie E;
- (xvi) Parts Sociales de Catégorie D;
- (xvii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (xviii) Parts Sociales de Catégorie B;

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation (défini ci-dessous) fixé par le Conseil de Gérance, et la société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

6.6 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.7 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.8 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.9 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.10 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de [huit (8) jours] la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.11 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.12 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions

écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres] assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A et d'au moins un (1) Gérant B.

13.4 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérant(s) est (sont) nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Les gérant(s) est (sont) nommés et peuvent être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé

constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) Gérant A et un (1) Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) Gérant A et un (1) Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;

(x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société; chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées, et

(xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera

les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande desdites parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Nicolay, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22949. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015169084/1604.

(150186181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Arloid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 20, rue Charles Bernhoeft.

R.C.S. Luxembourg B 169.834.

Par la présente nous confirmons la réception de la démission de Mme Yuliya Bay-Langer de son mandat de gérante de la Société avec effet à partir du 20 Novembre 2013.

Fait à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant

Référence de publication: 2015168776/12.

(150186603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Asia Alternatives Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.927,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.149.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168778/10.

(150186123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Advantage Premiere Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.097.

Le Conseil de Gérance, par résolutions circulaires prises en date du 5 octobre 2015, a accepté le transfert de siège social de la Société avec effet au 15 septembre 2015 à l'adresse suivante:

5, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Avantage Premiere Fund Management S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2015168789/17.

(150186693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Digitaria International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.326.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 octobre 2015

Résolution:

L'assemblée générale des actionnaires a décidée de:

- nommer Mr. Daniele Grespan, né le 24/03/1957 à Merida, Venezuela demeurant à Via Alzaia 13, I-31057 Silea (TV) en tant qu'administrateur et président du Conseil d'Administration pour une durée se terminant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168910/15.

(150186653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Jean-Paul BRISBOIS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Steinsel, 6, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 50.063.

L'an deux mille quinze,

Le cinq octobre,

Pardevant Nous, Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Jean-Paul BRISBOIS, boulanger-pâtissier, né à Luxembourg, le 04 juin 1965, demeurant à L-8274 Kehlen, 7, Am Kepbrill,

Lequel comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée Jean-Paul BRISBOIS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-7317 Steinsel, 6, rue Paul Eyschen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B500 63,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 221 du 22 mai 1995.

Ceci exposé, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (487.500.-€) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) à cinq cent mille euros (500.000.-€) par l'émission de dix-neuf mille cinq cents (19.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-€) chacune, chaque part sociale bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'admettre l'associé existant Monsieur Jean-Paul BRISBOIS, préqualifié, à souscrire dix-neuf mille cinq cents (19.500) nouvelles parts sociales.

Souscription - Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par des versements en espèces d'un total de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (487.500.-€).

La preuve est rapportée au notaire instrumentaire que le montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (487.500.-€) correspondant à l'augmentation de capital, se trouve à la libre disposition de la Société.

L'Assemblée Générale constate en conséquence que l'augmentation de capital décidée est ainsi réalisée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article six (premier alinéa) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cents mille euros (500.000.-€), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-€) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille sept cents euros (1.700.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. BRISBOIS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 octobre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015169053/53.

(150186996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

**uCure S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. uCure Pharma S.à r.l.).**

Siège social: L-4963 Clémency, 39, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 145.711.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE SIXTH DAY OF THE MONTH OF OCTOBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Le Conditionnement Belge S.A., en abrégé CODIBEL, a company organised under the laws of Belgium, having its registered office at Rue Jules Bordet, bâtiment Zone C, B-7180 Seneffe, registered with the Moniteur belge under number 0402.133.096,

2. PROFYT MANAGEMENT & INVESTMENT B.V., a company organised under the laws of the Netherlands, having its registered office at Sparrenlaan 2, 1213 SP Hilversum, Netherlands, registered with the public register of the Netherlands under number 32099183,

both here represented by Mr Simon THEIS, residing professionally in Clémency,

by virtue of two proxies given on the 25 September 2015

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That they are the sole members ("Members") of uCure Pharma S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on April 8, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 897 of 28 April 2009.

The articles of association have never been amended since.

- The agenda of the meeting is as follows:

1) Transfer of the registered office from 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg to the following address: 39, rue Haute, L-4963 Clémency, municipality of Käerjeng, and subsequent amendment of article 5. 1st paragraph of the by-laws of the company.

2) Change of the name of the Company from uCure Pharma S.à r.l. into uCure S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the by-laws of the company.

3) Miscellaneous.

First resolution

The Members decide to transfer the registered office from 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg to the following address: 39, rue Haute, L-4963 Clémency, municipality of Käerjeng, and to amend subsequently article 5, 1st paragraph, of the by-laws of the company as follows:

“The registered office of the Company is established in the municipality of Käerjeng”.

Second resolution

The Members decide to change the name of the Company from uCure Pharma S.à.r.l. into uCure S.à r.l. and to amend subsequently article 4 of the by-laws of the company as follows:

“ **Art. 4.** There exists a Company under the name of “uCure S.à r.l.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the authorised representative of the appearing parties, known to the notary by her name, surnames, civil status and residence, the said authorised representative of the appearing parties signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE SIXIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU

1. Le Conditionnement Belge S.A., en abrégé CODIBEL, une société de droit belge, ayant son siège social à Rue Jules Bordet, bâtiment Zone C, B-7180 Seneffe, immatriculée auprès du Moniteur belge sous le numéro 0402.133.096,

2. PROFYF MANAGEMENT & INVESTMENT B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Sparrenlaan 2, 1213 SP Hilversum, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre public néerlandais sous le numéro 32099183, toutes deux représentées par Monsieur Simon THEIS, demeurant professionnellement à Clémency, en vertu de deux procurations en date du 25 septembre 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elles sont les associées actuelles («Associés») de la société uCure Pharma S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 897 du 28 avril 2009.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg à l'adresse suivante: 39, rue Haute, L-4963 Clémency, commune de Käerjeng, et modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

2) Changement de la dénomination de uCure Pharma S.à.r.l. en uCure S.à r.l., et modification afférente de l'article 4 des statuts de la société.

3) Divers.

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la société du 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg à l'adresse suivante: 39, rue Haute, L-4963 Clémency, commune de Käerjeng, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

“Le siège social de la Société est établi dans la commune de Käerjeng.”.

Deuxième résolution

Les Associés décident de changer la dénomination de la société de uCure Pharma S.à.r.l. en uCure S.à r.l. et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts de la société comme suit:

« Art. 4. Il existe une Société sous la dénomination de «uCure S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. THEIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015168752/102.

(150186646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

LBPatrimo Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 22, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 200.657.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le premier octobre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

ont comparu:

1. Monsieur Luc BODENGGHIEN, né le 30/04/1969 à Uccle(B), demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, Route du Lion 47;

2. La société civile à forme de Société Privée à Responsabilité Limitée «LBPATRIMO», dont le siège social est situé B-1420 Braine-l'Alleud, Avenue des coquelicots 2b2, inscrite au Registre des Personnes Morales (Nivelles) sous le numéro 0463.158.568;

Constitué sous la dénomination «TRANS MOBIL SERVICES», en abrégé «TMS», aux termes d'un acte reçu par le Notaire Luc BARBIER, à Braine-l'Alleud, en date du 20/04/1998, publié par extrait aux Annexes du Moniteur Belge du cinq mai suivant sous le numéro 70;

ici représenté par son associé et gérant unique, Monsieur Luc BODENGGHIEN, prénommé.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présentes statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de «LBPATRIMO LUX SARL».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet civil, tant au Grand-Duchée de Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion pour son compte propre de tous ses biens ou droits immobiliers et notamment la location, le leasing, la promotion, l'aménagement, l'exploitation, la transformation, la viabilisation, le lotissement et/ou la valorisation de tous ses biens ou droits immobiliers.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables, la société subordonnera son action en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents EUROS (12.500,00.- €) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent (100,00.- €) EUROS chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----------|
| 1.- par Monsieur Luc BODENNGHIEN, prénommé, soixante (60) | 60 parts |
| 2.- par LBPATRIMO sc sprl, prénommée, soixante-cinq (65) | 65 parts |
| TOTAL des parts sociales Cent vingt-cinq (125) | 125 parts |

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nues-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent pas être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des parts sociales correspond à la valeur comptable.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs pour engager la société tels qu'ils leurs sont attribués par l'assemblée générale des associés.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédant favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fond de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement.

Le résultat actif de la liquidation, après apurement du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement constituée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunération, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent euros (1.500,-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse social de la société est fixée à L-9944 Beiler, 22, Duarrefstrooss.

2.- Est nommé gérant unique de la société, Monsieur Luc BODENGHIEU, né le 30/04/1969 à Uccle (B), ayant son domicile à B-1420 Braine-l'Alleud, Route du Lion 47.

Son mandat est accepté à titre gratuit et à durée indéterminée.

Monsieur Luc BODENGHIEU, prénommé, peut engager la société par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Bodenghien, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16431. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Clervaux, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169092/114.

(150186672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

AL.VE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.056.

Par la présente, nous vous informons de ma démission du poste d'Administrateur de la Société.

Ma démission prendra effet le 5 Octobre 2015.

Luxembourg, le 5 Octobre 2015.

Benoit Dessy.

Référence de publication: 2015168791/10.

(150186316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Alamos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.650.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2014:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015168792/14.

(150186647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Alisson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 54.573.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 19 août 2015.

Le Commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60219 ayant changé de dénomination pour devenir Accountis S.à.r.l, il y a lieu de modifier la dénomination auprès du registre du commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015168794/13.

(150186409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

BELF 5 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 134.061.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 14 octobre 2015, a pris note du non-renouvellement de candidature de Mr Michele CANEPA aux fonctions de gérant de la société.

L'associé unique, dans ses résolutions du 14 octobre 2015, a renouvelé le mandat du gérant.

- Mr Riccardo MORALDI, laurea in Economia aziendale, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour BELF 5 Luxembourg

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015168834/17.

(150186945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

US Rouge Dragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.045.179,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 144.131.

In the year two thousand fifteen, on the second day of October, at 10:55 PM CET (1:55 PM Pacific Time)

Before Us Me Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, undersigned,

Was held

an extraordinary general meeting of US Rouge Dragon S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered seat at 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Register") under number B 144.131, incorporated on 17 December 2008 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 9 February 2009, number 278, page 13298 (the "Company"). The articles of association of the Company (as amended from time to time, including pursuant to the present deed, the "Articles") have been amended for the last time on 3 February 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 16 May 2014, number 1255, page 60212.

THERE APPEARED

DMWSL 678 Limited, a limited company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at Tinopolis Centre, Park Street, Llanelli, GB-SA15 3YE Carmarthenshire and registered with the UK Companies House under number 7657104 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given on 29 September 2015.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, being the sole shareholder of the Company, hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one US Dollar (USD 1.-) to raise it from its present amount of sixty million forty-five thousand one hundred and seventy-eight US Dollars (USD 60,045,178.-) to sixty million forty-five thousand one hundred and seventy-nine US Dollars (USD 60,045,179.-) by the creation and issuance of one (1) new share in the share capital of the Company, having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) (the "New Share"), subscribed and fully paid up by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of one hundred (100) shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each (the "Contributed Shares") that the Sole Shareholder holds in the share capital of Base Production Holdings, Inc., a company incorporated and existing under Delaware law having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801 ("Base"), such Contributed Shares representing the entirety of the issued capital of Base.

Subscription of the New Share

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the New Share for an aggregate amount of one US Dollar (USD 1.-) and to fully pay up such New Share by the Contribution in Kind in the aggregate amount of one US Dollar (USD 1.-), which shall be allocated to the share capital of the Company.

Valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at one US Dollar (USD 1.-), on the basis of valuation report from the management of the Company dated 29 September 2015, certifying the valuation of the Contribution in Kind as of 29 September 2015, a copy of which has been provided to the Company.

Declarations by the Sole Shareholder

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there is no mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, usufruct, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of preferential arrangement having similar effect (an "Encumbrance") in relation to any of the Contributed Shares, and there is no agreement, arrangement or obligation to create or give an Encumbrance, in relation to any of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are hereby assigned and transferred to the Company; and
- the transfer to the Company of the Contributed Shares will be effective from the date of such notarial deed enacting the share capital increase of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at sixty million forty-five thousand one hundred and seventy-nine US Dollars (USD 60,045,179.-) divided into sixty million forty-five thousand one hundred and seventy-nine (60,045,179) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'année deux mille quinze, le deux octobre, à 10:55 PM CET (1:55 PM Heure du Pacifique)

Devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de US Rouge Dragon S.à r.l., une société constituée au Luxembourg sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «Registre») sous le numéro B 144.131, constituée le 17 décembre 2008 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 9 février 2009, numéro 278, page 13298 (la «Société»). Les statuts de la Société (qui seront désignés tels que modifiés, y compris par le présent acte, comme les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 3 février 2014 par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial le 16 mai 2014, numéro 1255, page 60212.

A COMPARU

DMWSL 678 Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au Tinopolis Centre, Park Street, Llanelli, GB-SA15 3YE Carmarthenshire et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 7657104 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration signée le 29 septembre 2015.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, associé unique de la Société, prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Dollar US (USD 1,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de soixante millions quarante-cinq mille cent soixante-dix-huit Dollars US (USD 60.045.178,-) à soixante millions quarante-cinq mille cent soixante-dix-neuf Dollars US (USD 60.045.179,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale au capital social de la Société, d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) (la «Nouvelle Part Sociale»), souscrite et entièrement libérée par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en cent (100) actions ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) (les «Actions Apportées») que l'Associé Unique détient au capital de Base Production Holdings, Inc., une société constituée et existante dans l'état de Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801 («Base»), ces Actions Apportées représentant la totalité du capital social de Base.

Souscription de la Nouvelle Part Sociale

L'Associé Unique déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale pour un montant total d'un Dollar US (USD 1,-), et de libérer entièrement la Nouvelle Part Sociale par l'Apport en Nature d'un montant total d'un Dollar US (USD 1,-), qui sera affecté au capital social de la Société.

Evaluation de l'Apport en Nature

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à un Dollar US (USD 1,-), sur la base d'un rapport d'évaluation établi par la gérance de la Société daté du 29 septembre 2015, certifiant la valeur de l'Apport en Nature à la date du 29 septembre 2015, dont une copie a été communiquée à la Société.

Déclaration de l'Associé Unique

L'Associé Unique déclare que:

- Il a le pouvoir de transmettre les Actions Apportées à la Société;
- Il n'existe pas de sûreté, gage, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit d'un tiers ou intérêt, usufruit, ou toute autre sûreté de tout genre, ou tout accord de préférence ayant un effet similaire (une «Sûreté») en lien avec les Actions Apportées, et il n'existe aucun accord ou obligation de créer ou donner une Sûreté sur toute Action Apportée;
- Les Actions Apportées sont par conséquent transférées à la Société; et
- Le transfert des Actions Apportées à la Société sera effectif à compter de la date du présent acte notarié constatant l'augmentation de la Société par la création et l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier de premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin qu'ils aient désormais la rédaction suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante millions quarante-cinq mille cent soixante-dix-neuf Dollars US (USD 60.045.179,-) divisé en soixante millions quarante-cinq mille cent soixante-dix-neuf (60.045.179) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande des parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015169301/144.

(150186714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Borletti Group High S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 136.522.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 09 octobre 2015.

Résolution:

L'assemblée décide de renouveler le mandat de HRT Révision, avec siège social au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, comme Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168825/14.

(150186920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Capula Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.145.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 Juillet 2015

Le mandat de gérant de catégorie A de Monsieur Henning BRUDER, demeurant à D-14469 Potsdam (Allemagne) 42, Neuen Garten a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat de gérant de catégorie A de Monsieur Suresh SUNDARESAN, demeurant à NY 10027 New York (États-Unis) 440, Riverside Drive a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat de gérant de catégorie B de Monsieur Cornelius BECHTEL, demeurant à L-1420 Luxembourg (Luxembourg) 5, avenue Gaston Diderich a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat de gérant de catégorie B de Monsieur Sinan SAR, demeurant à L-1420 Luxembourg (Luxembourg) 5, avenue Gaston Diderich a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour Capula Luxembourg Limited

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015168851/19.

(150186701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Europe Partners Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.644,00.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.741.

—
EXTRAIT

En date du 13 octobre 2015, l'actionnaire unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Jordi Goetstouwers Odena comme gérant A de la Société.

L'actionnaire unique a décidé de nommer comme nouveau gérant A, Monsieur Robert J. Corcoran, né au Texas, États-Unis d'Amérique, le 22 mai 1959, ayant son adresse professionnelle au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1800, Dallas - Texas 75204 - États-Unis d'Amérique, à partir du 13 octobre 2015 et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la Société se compose donc maintenant de:

- Monsieur Robert J. Corcoran, gérant A; et
- Monsieur Marc Schintgen, gérant B.

Pour extrait sincère et conforme
Europe Partners Holdings S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015168941/21.

(150187084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

BCW GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 172.038.

—
Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168830/10.

(150186425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

BCW Trading, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.309.

—
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168831/9.

(150186435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

BEATS INVESTMENT S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.491.

—
Nous vous informons par la présente de notre démission, avec effet immédiat, de nos mandats d'administrateur de la société BEATS INVESTMENT S.A. - SPF, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49 Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B. sous le numéro 181.491

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Audrey MAIRE / Edouard Maire

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015168832/14.

(150186356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

J.P.J.2., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.880.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 mai 2015

Deuxième résolution:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement au 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Paul Georges DESPATURE, né le 11.05.1945 à Marcq-en-Barœul, demeurant au 5, Chemin Maurice Ravel, CH-1290 Versoix (Suisse), Monsieur Pierre LENTZ, Expert comptable, né à Luxembourg le 22/04/1959, domicilié professionnellement au 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX SA, ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P.J.2 S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015169051/21.

(150186859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Delegation Management Corporate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 180.802.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue au siège social 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg, le 07 octobre à 9h00

Délibérations

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée des associés prend acte et accepte, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société au 2 route de Remich L-5690 Ellange-Gare.

Il est rappelé que le Gérant de la société est:

Monsieur Christophe MILLOT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015168908/18.

(150186673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Arran Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.232.

In the year two thousand and fifteen, on the second of October,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 176328,

Here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Arran Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 180232 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on September 10, 2013 by and before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 2682 on October 26, 2013. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides and resolves:

That BREDS Management S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 180408 is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company (the "Liquidator").

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the Liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the Liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the Liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the Liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the Liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the Liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the Liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the Liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the Liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145 of the Law.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145 of the Law.

The Liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the Liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Sole Shareholder, if any, in accordance with article 151 of the Law.

That the Liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux octobre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176328,

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») d'Arran Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille livres sterling (15.000 GBP), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 180232 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 10 septembre 2013 par Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2682 le 26 octobre 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

Que BREDS Management S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180408 est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société (le «Liquidateur»).

Que le Liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le Liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou à d'autres débiteurs qu'il paie les sommes qu'il s'engage à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le Liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le Liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de la Loi.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le Liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le Liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé Unique, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'octroyer pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23123. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015168777/171.

(150186499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Bifund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.561.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 25 septembre 2015.

Le Commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60219 ayant changé de dénomination pour devenir Accountis S.à.r.l, il y a lieu de modifier la dénomination auprès du registre du commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015168837/13.

(150186598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Broker Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.577.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 11 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 13 octobre 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015168845/13.

(150186821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

CS Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 66.892.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 02 septembre 2015

Première résolution.

Suite au changement de la dénomination de l'adresse physique de la société de 7 Zone Industrielle Bombicht en 44 rue Gabriel Lippmann par les autorités communales, l'adresse du siège social se lit dès lors comme suit: 44 rue Gabriel Lippmann L-6947 Niederanven.

Deuxième résolution.

L'assemblée accepte comme nouvel administrateur de la société Monsieur Kalmus Serge, demeurant à L-5762 Hassel rue des Champs n°. 13.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Niederanven, le 02 septembre 2015.

Pour la société CS PROMOTIONS S.A.

M. KALMUS Serge

Référence de publication: 2015168889/19.

(150186778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.
